



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 7 du mois de Juin 2021

PRÉFECTURE

CABINET - SERVICE DES SÉCURITÉS

Bureau de la représentation de l'État

- Arrêté n° CAB2021-193 - médailles

Service interministériel de défense et de protection civile

- Arrêté n° CAB-2021/207 portant renouvellement du certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 de Monsieur Roger BLEUSE
- Arrêté n° CAB-2021/229 portant délivrance du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 1 pour - Monsieur Jérôme FRANCOIS
- Arrêté n° CAB-2021/230 portant délivrance du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 1 pour Monsieur Sébastien BOUTON
- Arrêté n° CAB-2021/231 portant renouvellement du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 2 pour Monsieur Joël MONDOT
- Arrêté n° CAB-2021/250 portant délivrance de l'agrément relatif à la mise en oeuvre des artifices F4 et T2 pour Monsieur Pierre OTT
- Arrêté n° CAB-2021/250 portant délivrance de l'agrément relatif à la mise en oeuvre des artifices F4 et T2 pour Madame Cindy BOUDINOT
- Arrêté n° CAB-2021/250 portant délivrance de l'agrément relatif à la mise en oeuvre des artifices F4 et T2 pour Monsieur Jérôme FRANCOIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation générale et des élections

- Arrêté n° DCL-BRGE-2021/044 portant modification de classement de passage à niveau de la ligne ferroviaire 229000 LA PLAINE / HIRSON
- Arrêté n° DCL-BRGE-2021/045 portant modification de classement des passages à niveau de la ligne ferroviaire 261000 LAON / AMIENS

Bureau des Finances Locales

- Arrêté portant répartition du boni de liquidation du syndicat mixte THIERACHE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Pôle finances

- Arrêté n°2021-10-SGCD - Pôle Finances : arrêté relatif au budget 2021 de la cité administrative de Laon, ainsi que son annexe.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME

- Arrêté de subdélégation n° GPP_02 de la directrice départementale des finances publiques de la Somme, dans le cadre des successions vacantes en déshérence

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE**

- Arrêté n° 2021-T-A-02 portant délégation de signature de Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne

CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS - DIRECTION GENERALE

Secrétariat Général

- Décision n° 21-14 de délégation de signature au titre de la Direction des soins à l'IFSI du centre hospitalier de Soissons



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté CAB2021-193

Le Préfet de l'Aisne
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

ARRÊTE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Madame AICHOUNE Bakhita

Agent d'entretien qualifié, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SOISSONS.

- Monsieur ALGRIN Christophe

Adjoint technique principal 2 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Madame ANDRE Caroline

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Madame BALASSE Florence née DEBALLE

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CAILLOUEL-CRÉPIGNY.

- Madame BALIT Zohra

Adjoint administratif, SI AIDE À DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame BANDINI Martine

Rédacteur principal 1 cl, CA DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à GRUGIES.

- **Madame BAURIN VIGNER Sandrine née BAURIN**
Rédacteur, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- **Madame BENSAIDA Alima**
Adjoint technique, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- **Madame BERNARD Sonia née GRANDIN**
Préparatrice en pharmacie hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY,
demeurant à LAON.

- **Madame BILLORE Corinne**
Infirmière bloc opératoire diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL BALLANGER, demeurant à DAMPLEUX.

- **Monsieur BLOT Xavier**
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-
QUENTINOIS, demeurant à SÉRY-LES-MÉZIÈRES.

- **Madame BOTELLA Hélène**
Attaché principal, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à HIRSON.

- **Monsieur BOUDON Christophe**
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- **Madame BOULANGER Amélie née BEAUCAMP**
Conseillère municipale, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

- **Monsieur BOULEAU Freddy**
Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à GUISE.

- **Madame BOUQUERAND Rosine née LAMOUR**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ISARIEN - ÉTABLISSEMENT
PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'OISE, demeurant à ABBÉCOURT.

- **Madame BOURLON Delphine**
Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE CHAUNY, demeurant à
VILLEQUIER-AUMONT.

- **Madame BRUHIER Eva**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-
QUENTIN.

- **Monsieur CASPAR Yvan**
Adjoint technique, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD, demeurant à SAINT-
QUENTIN.

- **Madame CATILLON Isabelle**
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS
DE LAON, demeurant à LAON.

- Monsieur CAZE Christophe

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ÉTREILLERS.

- Monsieur CHEVALIER Henri

Ingénieur en chef, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CESSIÈRES.

- Madame CHEVREL Sophie née MAITRE

Aide soignante hospitalière qualifiée classe supérieure C2, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Monsieur CLABAUT Laurent

Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU VERMANDOIS, demeurant à ÉTREILLERS.

- Monsieur COUVREUX Mickaël

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VILLEMONTAIRE.

- Madame CUVILLIER Sabine née CAMUS

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON, demeurant à CHÉRY-LÈS-POUILLY.

- Monsieur DAHBI Mohamed

Adjoint d'animation principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame DAMBRON Sylvie née ANTONIOW

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ESTRÉES.

- Monsieur DA SILVA José

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BRAINE, demeurant à BRAINE.

- Madame DE ABREU Véronique née MONTFORT

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE, demeurant à AMBLENY.

- Monsieur DEBLOOS Bruno

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur DEGREMONT Richard

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à LESDINS.

- Monsieur DELABRE Daniel

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame DELPOUVE Laurence

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Madame DEMAY Angélique née JACQUET

Adjoint administratif principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CHAMOUILLE.

- Monsieur DENEUX Régis

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à LAON.

- Monsieur DERMONT Philippe

Adjoint technique principal 1 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à BRISSAY-CHOIGNY.

- Madame DESIMEUR Sabrina née SOUFFLET

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Madame DESSAIN Sandrine née BOURRET

Attaché territorial, CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à SOISSONS.

- Monsieur DOBRZYNSKI Thierry

Ingénieur principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame DOS SANTOS Sylvette née TARLIER

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN.

- Madame DOUCHET Marilyne née KARAVIDIS

Conseillère municipale, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

- Monsieur DUMON Patrick

Adjoint au maire, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

- Madame DUMOUCHEL Laurence

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS, demeurant à TAILLEFONTAINE.

- Monsieur DUPREZ Dominique

Adjoint au maire, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

- Madame DUPREZ Marie-Thérèse née ZABAJEWSKI

Adjoint technique, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

- Monsieur EDMOND Olivier

Technicien supérieur, VILLE DE PARIS, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

- Monsieur EL YOUSSE Mustapha

Infirmier, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Monsieur ETENOR Elin

Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage principal 1 cl, PARIS MUSÉES, demeurant à SOISSONS.

- Monsieur FERRADJI Rachid

Agent de maîtrise principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à OMISSY.

- Madame FERRAO Michèle née DATCHY

Éducateur territorial des activités physiques et sportives, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUÉNTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur FOLLET Christophe

Adjoint technique, COMMUNE DE PASLY, demeurant à POMMIERS.

- Monsieur FONTAINE Éric

Ingénieur principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à MONS-EN-LAONNOIS.

- Monsieur FONTAINE Laurent

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame FORESTIER Christelle née ESNAULT

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL BALLANGER, demeurant à BRUMETZ.

- Madame FOSSE Sandrine née LAVALLARD

Attaché principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUÉNTINOIS, demeurant à MÉZIÈRES-SUR-OISE.

- Madame FOUCHER Catherine née LASCAUX

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE VINCENNES, demeurant à RONCHÈRES.

- Madame FOUSSE Natacha née POLIN

Adjoint administratif principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Madame FRANC Juliette

Agent de maîtrise, VILLE DE PARIS, demeurant à SAULCHERY.

- Madame FRANCOIS Catherine

Adjoint territorial du patrimoine, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Monsieur GALHAUT Christophe

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à GAUCHY.

- Monsieur GEOFFROY Patrick

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Madame GODART Marilyne née TETART

Conseillère municipale, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

- Madame GODECAUX Blandine

Rédacteur territorial, COMMUNE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

- Monsieur GRUMIAUX Joël

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à BUIRE.

- Madame GUILBERT Joëlle née FRANCELLE

Agent social, SI AIDE À DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame HERPIN Isabelle

Agent social, SI AIDE À DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame HERPIN Sandra née LOUCHART

Agent social, SI AIDE À DOMICILE DE SAINT QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur HERVIEUX Jean-Marie

Adjoint technique territorial principal 1 cl, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à ATHIES-SOUS-LAON.

- Madame HIBLOT Axelle née TESSIER

Ingénieur principal / directrice des services techniques, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ EN VALOIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Monsieur HUBEAU François

Agent de maîtrise, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame IGLESIAS Maria

Animateur, COMMUNE DE CROUY, demeurant à CROUY.

- Madame JACQUEMELLE Carole née BOULANT

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME, demeurant à PITHON.

- Madame JACQUET Delphine

Infirmière diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES, demeurant à MONDREPUIS.

- Madame JAKISA Jacqueline née CINJAERE

Conseillère municipale, COMMUNE DE ANIZY-LE-GRAND, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.

- Monsieur JOBERTIE Jérôme

Agent de maîtrise, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à FESTIEUX.

- Madame KÉTÈLE Évelyne

Adjoint administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LA CAPELLE.

- Madame KOWALSKI Delphine

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur LABUZINSKI Thierry

Adjoint technique principal 2 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à LEHAUCOURT.

- Monsieur LAGRANGE Ludovic

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GRICOURT.

- Madame LAMPERIERE Nadine née ZADRAVEC

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Monsieur LANFRANCHI Xavier

Technicien de laboratoire classe supérieure, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Madame LECOMTE Odile

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CAUMONT.

- Madame LEFRANC Stéphanie née COUILLART

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à FONTAINE-LÈS-CLERCS.

- Madame LENFANT Sylvie

Adjoint technique, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame LEPINE Francine née MIQUEL

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE ROMAINVILLE, demeurant à CHÉZY-EN-ORXOIS.

- Madame LEPOLARD Aline née COCHEFERT

Éducateur des activités physiques et sportives principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ EN VALOIS, demeurant à VILLERS-COTTERETS.

- Monsieur LEPREUX Michel

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE FLUQUIÈRES, demeurant à FLUQUIÈRES.

- Monsieur LEPY Frédéric

Agent de maîtrise, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à CHAUNY.

- Monsieur LEROY Thierry

Agent de maîtrise, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Monsieur LETEMPLE Jérôme

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à CROIX-FONSOMME.

- Madame LIEDORP Agnès

Atsem principal 2 cl, COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT, demeurant à COUVRON-ET-AUMENCOURT.

- Monsieur LITTIÈRE Jérôme

Directeur général des services, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Monsieur LOHE Didier

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Monsieur LOMBARD Guy

Peintre, CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES, demeurant à BUIRONFOSSE.

- Madame MARCOTTE Sandrine née LEFEVRE

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à FRIÈRES-FAILLOUEL.

- Monsieur MARIE EMILIE Roland

Aide soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à ROMENY-SUR-MARNE.

- Monsieur MASSE Nicolas

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

- Madame MATHIEU Magali

Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à AMIGNY-ROUY.

- Madame MEHR Nathalie

Adjoint technique, COMMUNE DE VERSAILLES, demeurant à VILLIERS-SAINT-DENIS.

- Monsieur MEUNIER Didier

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à SOMMERON.

- Monsieur MONGEAUD Frédéric

Agent de maîtrise principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à RIBEMONT.

- Madame MONGUIN Sandrine née DELACOURT

Adjoint administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à FRESNOY-LE-GRAND.

- Monsieur MONTEJO Alain

Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN.

- Monsieur MONTEJO Vincent

Agent de maîtrise territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VAILLY-SUR-AISNE.

- Madame MORELLE Martine née ROUX

Adjoint au maire, COMMUNE DE CONDREN, demeurant à CONDREN.

- Monsieur MOULIN Alain

Adjoint au maire, COMMUNE DE THENELLES, demeurant à THENELLES.

- Monsieur MOURI Arsène

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur MOUROUX Olivier

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame MOUS Virginie

Adjoint du patrimoine principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur NABAL Michel

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, demeurant à OULCHY-LE-CHÂTEAU.

- Monsieur ODELOT Franck

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME, demeurant à VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE.

- Monsieur PAGANO Patrick

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

- Madame PAGEOT Corinne née LAHAYE

Adjoint technique principal 2 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à PARFONDROU.

- Madame PAILLOT Véronique

Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame PARRA Sandrine

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur PATERNOSTRE Laurent

Éducateur sportif principal 1 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à LA CAPELLE.

- Monsieur PELLETIER Andy

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE CUFFIES, demeurant à CROUY.

- Monsieur PELLOUX Fernand

Aide soignant, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLENEUVE-SUR-FÈRE.

- Madame PIECQ Karine née MONDHARD

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Madame POIRET Catherine née RICHEZ

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ EN VALOIS, demeurant à RESSONS-LE-LONG.

- Madame PRAT Pascale

Adjoint administratif, COMMUNE DE LAON, demeurant à VESLUD.

- Monsieur PRINGOT Bernard

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE LATILLY, demeurant à LATILLY.

- Monsieur PUY Alain

Rédacteur principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Madame RATIVEAU Mélanie

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame REGNAULT Christelle

Adjoint administratif principal 2 cl, SYNDICAT MIXTE DU PLAN D'EAU DES VALLÉES DE L'AILETTE ET DE LA BIÈVRE, demeurant à PARGNAN.

- Madame RICHARD Christelle

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à SOISSONS.

- Madame RICHEZ Nadine

Agent d'entretien, COMMUNE DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

- Madame SARRAT-LANGER Solange née SARRAT

Attaché conservation du patrimoine, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à ÉTREUX.

- Madame SARTER Marie-Geneviève née GUERIN

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame SCARCELLA Marie-Thérèse

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à LA NEUVILLE-EN-BEINE.

- Monsieur SCOQUART Stéphane

Ingénieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SAINT-PAUL-AUX-BOIS.

- Madame SCULFORT Pascale

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Madame SEINE Odile

Agent spécialisé principal 1 cl des écoles maternelles, COMMUNE D'HAM, demeurant à BETHANCOURT-EN-VAUX.

- Madame SODA Myriam

Collaboratrice de groupe d'élus, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Monsieur SZPAKOWSKI Vincent

Attaché, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- Madame TACK Denise

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE LIESSE-NOTRE-DAME, demeurant à BUCY-LES-PIERREPONT.

- Madame TREHIN-ROZEAUX Estelle née TREHIN

Rédacteur principal 2 cl, COMMUNE DE CUFFIES, demeurant à CROUY.

- Monsieur TROUILLET Jonathan

Adjoint technique, COMMUNE DE ATTICHY, demeurant à FOLEMBRAY.

- Madame VAIRETTI Laëtitia

Assistant conservation, COMMUNE DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Monsieur VERDOOLAEGHE Sébastien

Adjoint technique territorial principal cl, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SOISSONS.

- Madame WILMART Karine née WILMART-GAUGUE

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE FLAVY-LE-MARTEL, demeurant à TERGNIER.

- Madame ZDOBYCH Nelly née GUAY

Technicien paramédical territorial classe supérieure, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à PINON.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame AHMED ALI Nora

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame BARE Elvira née CLEMENTE

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON, demeurant à ANIZY-LE-CHÂTEAU.

- Monsieur BARE Frédéric

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAON, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.

- Madame BARRÉ Sandrine née BARRE

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HARLY.

- Madame BELARBI Fetea

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Madame BERTHE Marie-José née BERNARD

Conseillère municipale, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE, demeurant à BIÈVRES.

- Madame BIGALION Emmanuelle

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Monsieur BODCHON Jean-Jacques

Adjoint technique territorial principal 1 cl, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à BESNY-ET-LOIZY.

- Madame BOSELLI Martine née DETREZ

Attaché territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à MARLE.

- Madame CANANIELLO Cécile née LENGLET

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à BEAUREVOIR.

- Madame CHAUDOYE Martine née EVANGELISTI

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à PRÉMONTRÉ.

- Madame CLOUCHOUX Ghislaine née GUENAN

Agent de maîtrise territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CHARMES.

- Madame COUSIN Maryse née HEMMERY

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à EPPES.

- Monsieur DARTOIS Pascal

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SUZY.

- Monsieur DATHY Gérald

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SISSY.

- Madame DEBRULLE Sylvie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Madame DEHARBE Patricia née DARTOIS

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.

- Monsieur DENIS Jean-Noël

Adjoint technique territorial, COMMUNE D'ÉTREUX, demeurant à ÉTREUX.

- Madame DORDOLO Christine née LAMBIN

Agent social, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Madame DUBALLE Catherine née TUTIN

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Madame DUCHAUFOUR Dominique

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SINCENY.

- Madame DUTERTRE Agnès

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PANTIN, demeurant à SAULCHERY.

- Madame ESTEBEN Nicole née BOITELET

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Madame GALLUDEC Patricia

Puéricultrice hors classe, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à TERGNIER.

- Madame GRANDIN Marie-Pascale née DINDIN

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Madame HAINE Marie-Line née MELNYK

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LESDINS.

- Madame HOUZE Catherine née BAYARD

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.

- Monsieur HUET Fabrice

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à CHIVRES-EN-LAONNOIS.

- Monsieur HUGOT William

Éboueur principal classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Madame LAIGNEL Anne née ROME

Éducateur des activités physiques et sportives principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à CLACY-ET-THIERRET.

- Monsieur LALLEMENT Bruno

Éducateur des activités physiques et sportives principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HARLY.

- Madame LAMRET Sylvie née ALCESILAS

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement,
DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à BUIRE.

- Madame LAPEYRE Brigitte née BEGUE

Adjoint administratif principal 1 cl, CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à CHAUNY.

- Monsieur LAPORTE Arnaud

Garde-champêtre chef principal, COMMUNE DE FLAVY-LE-MARTEL, demeurant à
GRUGIES.

- Monsieur LEBAS Didier

Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CASTRES.

- Monsieur LEFEBVRE Jean

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur LEGRAND Fabrice

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE DE GAUCHY, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur LELIÈVRE Éric

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à ATHIES-SOUS-
LAON.

- Monsieur LEMORT Thierry

Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal 1 cl, VILLE DE PARIS,
demeurant à LA FERTÉ-MILON.

- Madame LEROY FRAILLON Cécile née FRAILLON

Adjoint administratif principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à
POUILLY-SUR-SERRE.

- Madame LUDCZAK Caterina née LAI

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à
GAUCHY.

- Monsieur MARET Pascal

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à
SAINT-QUENTIN.

- Madame MASSEZ Pascale née DE SCHAMPHELAERE

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à
SAINT-QUENTIN.

- Monsieur MEASSON Ludovic

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à TRAVECY.

- Madame MITTELETTE Chantal

Agent de maîtrise, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à PASLY.

- Madame NICAUD Lydie

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à ESSIGNY-LE-PETIT.

- Monsieur NOTTELET Charles

Agent de maîtrise territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VESLUD.

- Madame PARISOT Nicole

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-GOBAIN, demeurant à CAILLOUEL-CRÉPIGNY.

- Madame PERARD Catherine

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à VAILLY-SUR-AISNE.

- Madame PILLARD Sabine née CORDELETTE

Attaché hors classe - directeur général des services, COMMUNAUTÉ COMMUNES PAYS DU VERMANDOIS, demeurant à ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE.

- Madame POLLE Valérie

Animateur, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ESSIGNY-LE-GRAND.

- Madame POTEL Lydie

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à URVILLERS.

- Madame QU'HEN Isabelle née QUENNESSON

Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Madame QUINEAU Maryline

Agent social, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Madame REMY Marina née MATHE

Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame REQUENA Myriam

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Monsieur RODRIGUES Thierry

Éboueur principal classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à LEUILLY-SOUS-COUCY.

- Monsieur ROGER Frédéric

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT, demeurant à COUVRON-ET-AUMENCOURT.

- Madame SACILOTTO Isabelle

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

- Madame SANTERRE Claudine

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur SZEFLINSKI Philippe

Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à AULNOIS-SOUS-LAON.

- Madame THIERY Sylviane née LACASSE

Agent social, SI AIDE A DOMICILE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame THOMAS Sandrine née BUNEL

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à COURMELLES.

- Monsieur THURETTE Claude

Adjoint au maire, COMMUNE DE FESMY LE SART, demeurant à FESMY-LE-SART.

- Madame TOMAS Valérie née BARTHELEMY

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FRANCILLY-SELENCY.

- Monsieur VANET Frédéric

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame VAUCELLE Claude

Adjoint des cadres, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à BEAUTOR.

- Monsieur VENANT Daniel

Secrétaire administratif classe normale d'administrations parisiennes, VILLE DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Monsieur VUYLSTEKE Patrice

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à SINCENY.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Madame ABRATKIEWICZ Isabelle née LANGLOIS

Rédacteur territorial, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à BARENTON-CEL.

- Monsieur ACQUAIRE Frédéric

Infirmier diplômé d'État, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CONDREN.

- Madame AVIEGNE Véronique

Rédacteur principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CHIVRES-VAL.

- Monsieur BABILLIOT Michel

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE ANIZY-LE-GRAND, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.

- Madame BANDRY Nadine née DANIEL

Attaché principal, SYND REBAIS POUR SCE DU SECR INTER COM, demeurant à VIELS-MAISONS.

- Madame BATAILLE Annie

Attaché principal, COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Madame BEGHIN Véronique

Agent spécialisé principal 2 cl des écoles maternelles, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA FLAMENGRIE.

- Monsieur BLONDEAU Patrick

Adjoint technique principal 1 cl, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à SISSONNE.

- Monsieur BONET Joaquim

Rédacteur principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-GOBAIN, demeurant à CHARMES.

- Monsieur BOURGEOIS Rachel

Adjoint technique territorial principal 1cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à ESSÔMES-SUR-MARNE.

- Madame BRANCOURT Laurence née MARECAT

Manipulatrice en radiologie cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

- Madame BRESSION Odile née BUVRY

Adjoint technique principal 1 cl des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à NESLES-LA-MONTAGNE.

- Madame BRIANT Marie-Pierre née RUFFIN

Infirmière diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à VIRY-NOUREUIL.

- Monsieur CARLIER Bruno

Adjoint technique principal 1 cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à LEVERGIES.

- Madame CHAUVEL Sylvie

Adjoint technique territorial 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Madame COLLINET Chantal née HASENFRATZ

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à BÉZU-SAINT-GERMAIN.

- Madame COUNEN Christine

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- **Madame CULPO Carole née BAUDU**
Adjoint des cadres, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à FLAVY-LE-MARTEL.
- **Monsieur DABOVAL Philippe**
Technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.
- **Monsieur DANIS Éric**
Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.
- **Madame DAUSSIN Muriel née PLATEAUX**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à BICHANCOURT.
- **Madame DELBECQUE Marie-Annie née LENAIN**
Monitrice éducatrice et intervenante familiale principale, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.
- **Madame DELVAL Christine née GAMACHE**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à BICHANCOURT.
- **Madame DEMAREST Corinne née GARDA GERMAIN**
Rédacteur principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SOISSONS.
- **Monsieur DENOEL Paul**
Attaché territorial principal, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.
- **Madame DESTRES Jocelyne née FELBACQ**
Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LAON.
- **Madame DIAS ALVES Valérie née LEBRUN**
Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à ANIZY-LE-GRAND.
- **Monsieur DOR Dominique**
Adjoint technique principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.
- **Madame DORIBREUX Marie-Odile**
Administrateur contractuel, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à WIMY.
- **Monsieur DUJARDIN Patrice**
Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à AULNOIS-SOUS-LAON.
- **Madame DUROYAUME Nathalie**
Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SOISSONS.
- **Monsieur EMERY Jackie**
Adjoint technique principal 1 cl, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à LAON.

- Monsieur GARCIA Franck

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET, demeurant à LA FERTÉ-MILON.

- Madame GAUDEFROY Corinne

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame GIROUARD Marie-France née HALLAINE

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur GRANDIN Marc

Technicien principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Madame HARDILLIER Myriam née MYRIAM

Infirmière diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Monsieur HELIN Jean-Luc

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à ETREAUPONT.

- Madame JOUHANNEAU Caroline née CHEVALLIER

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, COMMUNE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

- Madame KERVERN Christine née ALLIZART

Auxiliaire de puériculture 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à HAPPENCOURT.

- Monsieur LEMAIRE Laurent

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à WASSIGNY.

- Monsieur LENGLET David

Agent de maîtrise, COMMUNE DE GAUCHY, demeurant à GAUCHY.

- Madame LEPOLARD Isabelle née FRISULLI

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à TERGNIER.

- Madame LIENARD Maryline

Cadre supérieur socio-éducatif, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame MARCELLIN Laurette née COCHET

Adjoint technique territorial principal 2 cl des établissements d'enseignement, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à CUFFIES.

- Monsieur MARTIN Pascal

Directeur adjoint des ressources humaines, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à WISSIGNICOURT.

- Madame MAUCLERE Monique

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LA CAPELLE.

- Monsieur MERCIER Laurent

Technicien, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SOISSONS.

- Madame MINOT Berthe née BOISFER

Aide soignante, CENTRE D' ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à DOMMIERS.

- Madame MISSON Linda née PERDU

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à VIRY-NOUREUIL.

- Madame NORMAND Françoise née PRUDHOMME

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

- Madame PIERART Catherine née DEBOUZY

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Madame PLAQUET Nathalie née BOILLEREAU

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à OGNES.

- Madame POIDEVIN Florence née FENE

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur POTTIER Fabrice

Ouvrier principal 1 cl, CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY, demeurant à FRIÈRES-FAILLOUEL.

- Madame POUFFARY Christine

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE VILLERS-COTTERÊTS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Madame RUBALO Béatrice

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE, demeurant à LARGNY-SUR-AUTOMNE.

- Monsieur SCULFORT Jean-François

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SOISSONS.

- Monsieur SEPLY Fabrice

Adjoint technique principal 1 cl, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à LAON.

- Madame SKOWRONSKI Édith née HOURRIER

Adjoint technique territorial principal 1 cl des établissements d' enseignement, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LE NOUVION-EN-THIÉRACHE.

- Madame THIERRY Corinne

Adjoint administratif principal territorial 1 cl, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur TREHEL Christian

Maire, COMMUNE D'ESSISES, demeurant à ESSISES.

- Monsieur VIEVILLE Daniel

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LA CAPELLE, demeurant à LA CAPELLE.

- Monsieur WAROQUEAUX Gérard

Technicien territorial, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à SERMOISE.

- Madame WAST Fabienne née LESCIEUX

Attaché principal territorial, SIRTOM DU LAONNOIS, demeurant à DANIZY.

- Madame XAVIER Christelle

Adjoint technique principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L' AISNE, demeurant à LESHELLE.

- Monsieur YAOUANQ Yannick

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, mardi 1^{er} juin 2021



Ziad Khoury

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif à la mise sur le marché de produits explosifs ;

VU le n° 2015-799 du 1^{er} juillet relatif aux produits et équipements à risque ;

VU le décret du Président de la République en date 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques ;

SUR proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : BLEUSE
- Prénom : Roger
- Date et lieu de naissance : 27 février 1958 à Saint-Quentin (02)
- Adresse : 1, Cité du Riez – 02390 THENELLES

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-F4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n° 02/2019/0016 du 10 avril 2019 délivré à Monsieur Roger BLEUSE est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le

10 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du service interministériel de défense
et de protection civile,



Jean-François PRIGENT

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous souhaitez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former dans les 2 mois courant à compter de sa notification ou de sa publication, selon le cas, :

■ **Soit un recours administratif** sous une des deux formes suivantes :

→ soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer 02000 LAON .

→ soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction du conseil juridique et du contentieux – Bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

■ **Soit un recours contentieux** adressé au Tribunal administratif d'Amiens 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif à la mise sur le marché de produits explosifs ;

VU le n° 2015-799 du 1^{er} juillet relatif aux produits et équipements à risque ;

VU le décret du Président de la République en date 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU l'attestation de fin de stage délivrée par EURO BENGALE ;

VU l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par EURO BENGALE ;

VU les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques ;

SUR proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : FRANCOIS
- Prénom : Jérôme
- Date et lieu de naissance : 27 septembre 1980 à Chauny (02)
- Adresse : 33 rue de Ham – 02590 VILLERS SAINT-CHRISTOPHE

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 1 est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du service interministériel de défense
et de protection civile,



Jean-François PRIGENT

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous souhaitez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former dans les 2 mois courant à compter de sa notification ou de sa publication, selon le cas, :

- **Soit un recours administratif** sous une des deux formes suivantes :
 - soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer 02000 LAON
 - soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction du conseil juridique et du contentieux – Bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.
Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).
- **Soit un recours contentieux** adressé au Tribunal administratif d'Amiens 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°CAB-2021/230 portant délivrance de certificat de qualification C4-F4-T2

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif à la mise sur le marché de produits explosifs ;

VU le n° 2015-799 du 1^{er} juillet relatif aux produits et équipements à risque ;

VU le décret du Président de la République en date 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU l'attestation de fin de stage délivrée par EURO BENGALE ;

VU l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par EURO BENGALE ;

VU les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques ;

SUR proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : BOUTON
- Prénom : Sébastien
- Date et lieu de naissance : 19 décembre 1983 à Saint-Quentin (02)
- Adresse : 4 rue d'Enfer – 02590 VILLERS SAINT-CHRISTOPHE

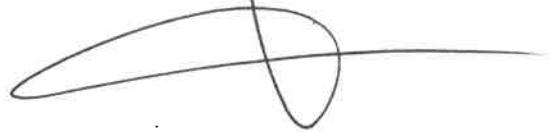
Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 1 est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.



Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le 14 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du service interministériel de défense
et de protection civile,



Jean-François PRIGENT

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous souhaitez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former dans les 2 mois courant à compter de sa notification ou de sa publication, selon le cas, :

- **Soit un recours administratif** sous une des deux formes suivantes :
 - soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer 02000 LAON
 - soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction du conseil juridique et du contentieux – Bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.
Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).
- **Soit un recours contentieux** adressé au Tribunal administratif d'Amiens 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°CAB-2021/231 portant renouvellement de certificat
de qualification C4-F4-T2

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif à la mise sur le marché de produits explosifs ;

VU le n° 2015-799 du 1^{er} juillet relatif aux produits et équipements à risque ;

VU le décret du Président de la République en date 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques ;

SUR proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : MONDOT
- Prénom : Joël
- Date et lieu de naissance : 07 février 1965 à Thenelles (02)
- Adresse : 6 rue de Loudun – 02390 THENELLES

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-F4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n° 02/2019/0017 du 10 avril 2019 délivré à Monsieur Joël MONDOT est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le 14 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du service interministériel de défense
et de protection civile,



Jean-François PRIGENT

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous souhaitez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former dans les 2 mois courant à compter de sa notification ou de sa publication, selon le cas, :

- **Soit un recours administratif** sous une des deux formes suivantes :
 - soit un recours gracieux adressé à M. le Préfet de l'Aisne – 2 rue Paul Doumer 02000 LAON
 - soit un recours hiérarchique adressé à M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction du conseil juridique et du contentieux – Bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.
Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).
- **Soit un recours contentieux** adressé au Tribunal administratif d'Amiens 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°CAB-2021/250 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la défense ;
VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;
VU le décret 2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'artifices pyrotechniques modifiant l'article 5 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 ;
VU le résultat de l'enquête administrative ;
VU la demande d'agrément présentée et l'ensemble des pièces annexées ;
SUR la proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 : L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 modifié susvisé est délivré à :

- Nom : OTT
- Prénom : Pierre
- Date et lieu de naissance : 28 mai 1951 à Angers (49)
- Adresse : 46 rue de l'Éventure – 02270 MONCEAU LES LEUPS

Article 2 : Le présent agrément est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le **14 JUIN 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du service interministériel de défense et
de protection civile,

Jean-François PRIGENT

Arrêté n°CAB-2021/250 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la défense ;
VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;
VU le décret 2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'artifices pyrotechniques modifiant l'article 5 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 ;
VU le résultat de l'enquête administrative ;
VU la demande d'agrément présentée et l'ensemble des pièces annexées ;
SUR la proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 : L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 modifié susvisé est délivré à :

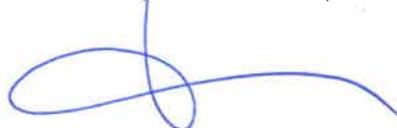
- Nom : BOUDINOT
- Prénom : Cindy
- Date et lieu de naissance : 28 juillet 1984 à Laon (02)
- Adresse : 46 rue de l'Éventure – 02270 MONCEAU LES LEUPS

Article 2 : Le présent agrément est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le 14 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du service interministériel de défense et
de protection civile,



Jean-François PRIGENT

Arrêté n°CAB-2021/250 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la défense ;
VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;
VU le décret 2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits explosifs et à la mise en œuvre d'artifices pyrotechniques modifiant l'article 5 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 ;
VU le résultat de l'enquête administrative ;
VU la demande d'agrément présentée et l'ensemble des pièces annexées ;
SUR la proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 : L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 modifié susvisé est délivré à :

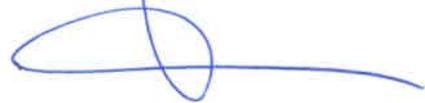
- Nom : FRANCOIS
- Prénom : Jérôme
- Date et lieu de naissance : 27 septembre 1980 à Chauny (02)
- Adresse : 33 rue de Ham – 02590 VILLERS SAINT-CHRISTOPHE

Article 2 : Le présent agrément est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le **14 JUIN 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du service interministériel de défense et
de protection civile,



Jean-François PRIGENT



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° DCL-BRGE-2021/044 portant
modification de classement du passage à niveau
n° 68 de la ligne ferroviaire
229000 de La Plaine à Hirson

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau, modifié par arrêté ministériel du 19 avril 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 1993 et la fiche individuelle annexée classant le passage à niveau n° 68 en 2^{ème} catégorie ;

VU la demande présentée par SNCF Réseau-Infrapôle Haute Picardie du 12 mai 2021 ;

VU l'arrêté n° 2021-15 en date du 11 février 2021 donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à M. Jérôme MALET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, à M. Raphaël CARDET, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance, auprès du préfet de l'Aisne, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne

SUR proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le passage à niveau n° 68 de la ligne ferroviaire 229000 La Plaine - Hirson est classé en 1^{ère} catégorie selon la fiche individuelle ci-annexée.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge celui du 20 avril 1993 pour ce qui concerne le passage à niveau n° 68.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est applicable après affichage réglementaire défini à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 1) ou via l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

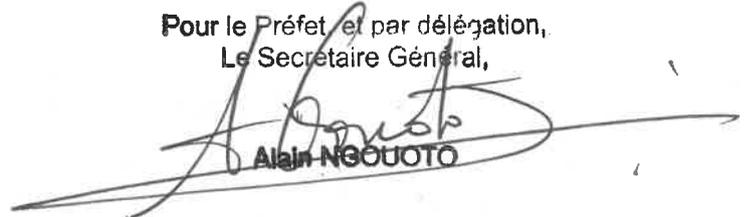
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera adressé à :

- La mairie d'Anizy-le-Grand.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de l'établissement SNCF Réseau- Infrapôle Haute Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie sera adressée au directeur départemental des territoires de l'Aisne.

À Laon, le **15 JUIN 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° DCL-BRGE-2021/045 portant
modification de classement des passages à
niveau n° 41 et 52 de la ligne ferroviaire
261000 de Laon à Amiens

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau, modifié par arrêté ministériel du 19 avril 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1992 et les fiches individuelles annexées classant les passages à niveau n° 41 et 52 en 2^{ème} catégorie ;

VU la demande présentée par SNCF Réseau-Infrapôle Haute Picardie du 12 mai 2021 ;

VU l'arrêté n° 2021-15 en date du 11 février 2021 donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à M. Jérôme MALET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, à M. Raphaël CARDET, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance, auprès du préfet de l'Aisne, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne

SUR proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les passages à niveau n° 41 et 52 de la ligne ferroviaire 261000 Laon - Amiens sont classés en 1^{ère} catégorie selon les fiches individuelles correspondantes ci-annexées.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge celui du 21 janvier 1992 pour ce qui concerne les passages à niveau n° 41 et 52.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est applicable après affichage réglementaire défini à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 1) ou via l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



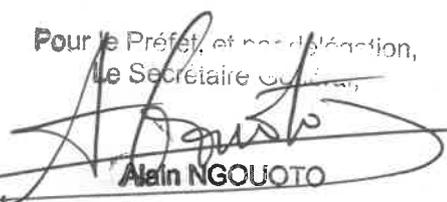
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera adressé à :

- La mairie de Cugny pour le passage à niveau n°41
- La mairie de La Fère pour le passage à niveau n°52

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Saint-Quentin, la directrice de l'établissement SNCF Réseau- Infrapôle Haute Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie sera adressée au directeur départemental des territoires de l'Aisne.

À Laon, le **15 JUIN 2021**

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ portant répartition du boni de liquidation
du syndicat mixte THIERACHE DEVELOPPEMENT

**Le Préfet de la Région des Hauts-de-France,
Préfet du Nord,**

Le Préfet de l'Aisne,

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-25-1, L 5211-26 et L 5721-7 ;

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le schéma de coopération intercommunale du département de l'Aisne arrêté le 30 mars 2016 ;

VU l'arrêté des préfets du Nord et de l'Aisne du 5 août 2013 portant dissolution du Syndicat Mixte Thiérache Développement ;

VU l'arrêté des préfets du Nord et de l'Aisne du 26 décembre 2013 relatif aux modalités de dissolution du Syndicat Mixte Thiérache Développement ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 2014 nommant Maître Yvon PERIN, liquidateur du Syndicat Mixte Thiérache Développement ;

VU les arrêtés préfectoraux des 17 juin 2015, 24 juin 2016, 23 juin 2017 et 23 juin 2018 portant prolongation de la mission de Maître Yvon PERIN ;

VU la délibération de l'assemblée du comité syndical du 27 juin 2014 approuvant le principe d'une répartition du boni de liquidation selon une clé de répartition identique à celle qui avait prévalu pour la constitution des provisions pour risques de comblement de passif en 2012 ;

Considérant la proposition de répartition du boni de liquidation d'un montant de 629 094,27€ présentée par maître Yvon PERIN le 4 mars 2021 ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Aisne et du Nord,

ARRÊTENT

"Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de celle-ci.

Un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services durant le délai de deux mois. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux, qui ne courra qu'à compter de ma réponse, étant précisé que le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité compétente vaut décision implicite de rejet."

Article 1^{er} : Le boni de liquidation du Syndicat Mixte Thiérache Développement est réparti de la manière suivante :

| Membres du syndicat mixte | Répartition en % | Répartition en euros |
|-----------------------------------|------------------|----------------------|
| Département du Nord | 29,32 | 184 450,44 |
| Département de l'Aisne | 29,32 | 184 450,44 |
| Communautés de communes (CC) dont | 41,36 | 260 193,39 |
| - CC Sud Avesnois | 8,77 | 55 171,57 |
| - CC Coeur de l'Avesnois | 4,52 | 28 435,06 |
| - CC du Pays de Mormal | 3,20 | 20 131,02 |
| - CC Thiérache du Centre | 9,12 | 57 373,40 |
| - CC Thiérache Sambre et Oise | 5,83 | 36 676,19 |
| - CC du Pays des trois rivières | 7,63 | 47 999,89 |
| - CC des Portes de la Thiérache | 2,29 | 14 406,26 |

Article 2 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Aisne et du Nord, la directrice départementale des finances publiques de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne et dont une copie sera adressée à Maître Yvon PERIN et aux présidents des conseils départementaux du Nord et de l'Aisne ainsi qu'à l'ensemble des présidents des EPCI à fiscalité membre qui adhéraient au syndicat mixte Thiérache Développement.

- 6 MAI 2021

Fait à Laon, le

Le Préfet de l'Aisne

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Alain NGOUQTO

Le Préfet du Nord

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



**Arrêté relatif au budget 2021 de la cité administrative de
Laon**

note finances: 2021-10-SGCD.

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne

VU le décret n°2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert des compétences de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale,

VU l'avis du Comité de gestion de la Cité administrative de Laon en date du 27 avril 2021,

Sur proposition de Madame la Directrice départementale des finances publiques de l'Aisne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le budget de fonctionnement courant de la cité administrative de Laon pour l'année 2021 est fixé à 422 921,23 €, auxquels il faut retrancher un remboursement AURIAC de 11 096,51 €. Le détail figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les quote-parts à verser par chaque occupant sont définies comme suit :

| Occupants | Surfaces m ² 2021 | Quote-part |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| DDFiP | 3108 | 174 683,83 € |
| SDEN 02 | 1625 | 93 679,48 € |
| DIRECCTE 1/4 | 1116 | 15 863,00 € |
| DDETS 3/4 | 1116 | 47 588,98 € |
| ARS | 696 | 40 021,41 € |
| Délégation action sociale MEF | 121 | 5 796,30 € |
| Gendarmerie | 13 | 622,96 € |
| RT | 319 | 18 080,27 € |
| CIO | 284 | 15 486,51 € |
| TOTAL | 7282 | 411 824,72 € |

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Directrice départementale des finances publiques de l'Aisne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, le 14/06/21

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Alan NGOUOTO

ANNEXE 1 :

Le budget de fonctionnement de la cité administrative de Laon, pour l'année 2021, fixé à 411 824,72 € est détaillé comme suit :

Budget 2021 prévisionnel

| Postes budgétaires | Budget prévisionnel 2021 |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Fluides | |
| Gaz | 70 000,00 € |
| Électricité | 60 000,00 € |
| Eau | 15 000,00 € |
| | 145 000,00 € |
| Contrats d'entretien | |
| Extincteurs | 3 000,00 € |
| | 3 000,00 € |
| Nettoyage | |
| Locaux | 115 000,00 € |
| Fournitures | 2 000,00 € |
| Ramassage poubelles | 7 000,00 € |
| | 124 000,00 € |
| Dépenses diverses | |
| Fournitures de bureau/convivialité | 500,00 € |
| Fontaine à eau | 200,00 € |
| Espaces verts | 20 000,00 € |
| Défibrillateur | 1 000,00 € |
| | 21 700,00 € |
| Charges locatives | |
| Maintenance corrective | 40 000,00 € |
| Vacations accueil | 3 333,00 € |
| Travaux | 70 000,00 € |
| Mutualisation | 10 500,00 € |
| | 123 833,00 € |
| Intérêts moratoires | 250,00 € |
| TOTAL | 417 783,00 € |

CITE ADMINISTRATIVE DE LAON**Recettes****Dépenses**

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Report 2020 | | 5 138,23 € |
| Dépenses prévisionnelles de fonctionnement | | 417 783,00 € |
| Remboursement effectués par AURIAC (fluides) | 11 096,51 € | |
| TOTAUX | 11 096,51 € | 422 921,23 € |
| Quote-parts à recevoir | 411 824,72 € | |

Fait à LAON, le 14/06/21

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des Finances Publiques
de la Somme

Préfet de l'Aisne
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Par délégation, la directrice départementale des finances publiques de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 25 novembre 2019 accordant délégation de signature à Mme Nathalie BIQUARD, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Somme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne,

ARRÊTE

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à Mme Nathalie BIQUARD, directrice départementale des finances publiques de la Somme par l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 novembre 2019, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aisne, sera exercée par M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques, directeur du pôle État, ressources et stratégie, et par Mme Emilie CHATRIE, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division du domaine.

Art. 2. - Délégation de signature est accordée de manière permanente à M. Serge ARZOUMANOV, inspecteur des finances publiques, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 susvisé.

Art. 3. - Délégation de signature est accordée de manière permanente aux fonctionnaires de catégorie B et C suivants, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 susvisé, à l'exception de la signature des comptes de gestion et des requêtes adressées aux tribunaux :

- M. Stéphane BRAILLY, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Marie-Christine CAILLEUX, contrôlease principale des finances publiques ;
- M. Renaud DE SAINT RIQUIER, contrôleur des finances publiques ;
- M. Louis DESCAMPS, contrôleur des finances publiques ;
- M. Nicolas DUQUESNE, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Magali SADAI, agente d'administration principal des finances publiques.

Art. 4. - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté précédent et s'applique à compter du 14 juin 2021 .

Art.-5. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Somme.

Fait à Amiens, le 14 juin 2021

Pour le Préfet,

La directrice départementale des finances publiques,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Biquard', with a stylized flourish at the end.

Nathalie BIQUARD



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités Hauts-de-France**

Arrêté DREETS HAUTS-DE-FRANCE n° 2021-T-A-02

portant délégation de signature de Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne.

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités des Hauts-de-France;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et 2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1 - Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne, à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, tous les actes mentionnés dans l'annexe 1, dans les limites du ressort territorial de l'Aisne.

Article 2- Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE pourra subdéléguer la signature des actes qui lui sont délégués par le présent arrêté à des agents du corps de l'inspection du travail, placés sous son autorité, en accord avec le délégué. Il adressera copie desdites subdélégations au délégué.

Article 3- Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication précisée à l'article 4.

Article 4- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et le délégataire désigné sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région des Hauts-de-France et de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à Lille, le **15 JUIN 2021**

Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Patrick OLIVIER

Annexe 1 : actes visés à l'article 1

| Décisions et actes administratifs issus du code du travail ou du code rural et de la pêche maritime | Articles législatifs | Articles réglementaires |
|---|-------------------------------------|--|
| Ruptures conventionnelles Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail | L. 1237-14 | R. 1237-3 |
| Groupements d'employeurs Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'entreprise | L. 1253-17 | D. 1253-4 à D.1253-11 |
| Demande d'agrément du groupement d'employeurs | L. 1253-17 | R. 1253-19 |
| Demande de changement de convention collective par l'autorité administrative | L. 1253-17 | R. 1253-26 |
| Cas de mise fin à l'agrément par l'autorité administrative | L. 1253-17 | R. 1253-27 |
| Négociation collective Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail, des procès-verbaux de désaccord et des plans d'action du code du travail et du code de la sécurité sociale | | D 2231-2 à 8, R 2231-9 |
| Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise du code du travail | L. 3313-3 L. 3323-4 L. 3332-9 | D. 3313-4 D. 3323-7 R. 3332-6 |
| Institutions représentatives du personnel | | |
| Autorisation de suppression du mandat de délégué syndical | L. 2143.11 | R. 2143-6 |
| Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et la répartition du personnel dans les collèges électoraux : Comité social et économique Répartition des sièges entre les établissements : Comité social et économique central | L2314-13 L2316-8 | R2314-3 R2316-2 |
| Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts en cas de litige portant sur la décision de l'employeur pour la mise en place du comité social et économique, Au niveau de l'entreprise Au niveau de l'unité économique et sociale | L2313-5 L2313-8 | R2313-1 et R2313-2 R2313-4 et R2313-5 |
| Répartition des sièges au comité de groupe | L. 2333-4 | R. 2332-1 |
| Mesure de l'audience dans les entreprises de moins de onze salariés | | |
| Recours en modification de la liste électorale | L 2122-10-1 à L. 2122-10-11 | R. 2122-8 à R. 2122-26 |

| | | |
|---|---|---|
| <p>Amendes administratives</p> <p>Signature des courriers d'information préalable en cas de manquement :</p> | | |
| <p>A la réglementation relative au détachement des travailleurs</p> | <p>L. 1264-1, L. 1264-2, L. 1263-6 du code du travail</p> | <p>R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-5 du code du travail</p> |
| <p>A la réglementation de la durée du travail, repos et décompte de la durée du travail</p> | <p>L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail</p> | <p>R 8115-1, R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p> |
| <p>Au paiement du smic ou des salaires minima conventionnels</p> | <p>L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail</p> | <p>R 8115-1, R 8115-2, R 8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p> |
| <p>Aux conditions d'emploi des mineurs à des travaux interdits ou réglementés</p> | <p>L. 4753-1 et L. 4753-2 du code du travail</p> | <p>R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 R 8115-10 du code du travail</p> |
| <p>Aux obligations de repérage de l'amiante avant travaux</p> | <p>L. 4754-1 du code du travail</p> | <p>R.8115-1, R.8115-2,R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p> |
| <p>Aux règles applicables aux installations sanitaires, d'hébergement et de restauration</p> | <p>L. 8115-1 et L. 8115-5 du code du travail</p> | <p>R 8115-1,R 8115-2 R 8115-9 et R 8115-10</p> |
| <p>Aux décisions d'arrêts de travaux de l'inspection du travail</p> | <p>L 4752-1 du code du travail</p> | <p>R.8115-1, R.8115-2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p> |
| <p>Aux demandes de vérification, analyse ou mesures</p> | <p>L.4752-2 du code du travail</p> | <p>R.8115-1, R.8115-2, R.8115-9 et R 8115-10 du code du travail</p> |
| <p>A l'obligation de déclaration en vue de la délivrance de la carte d'identification professionnelle dans le BTP</p> | <p>L. 8291-2 du code du travail</p> | <p>R.8115-2 R. 8115-7, et R. 8115-8 du code du travail</p> |
| <p>A la réglementation relative à l'emploi des stagiaires</p> | <p>L. 124-17 du code de l'éducation</p> | <p>R.8115-1, R.8115-2 et R.8115-6 du code du travail</p> |

| | | |
|--|---|--------------------------------|
| Durée du travail | | |
| Dérogations à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail du code du travail, | L3121-21 | R. 3121-10 |
| Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail | L3121- 24 | R. 3121-15 R. 3121-16 |
| Dérogations à la durée maximale moyenne et/ou absolue du travail concernant une entreprise relevant d'un même type d'activités sur le plan régional ou local dans le domaine agricole du code rural et de la pêche maritime | L713-13 et 14 | R713-13 R713-21 R 713-14 |
| Hygiène Sécurité | | |
| Dérogations à l'interdiction de recours au contrat à durée déterminée ou au contrat de travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux | L. 1251-10 L. 4154-1 | R4154-5 D4154-3 et 4 |
| Dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant exécution des travaux : voies et réseaux divers | | R. 4533-6 |
| Dispenses en matière d'incendie et explosion | | R 4227-55 R4216-32 |
| Mises en demeure de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse | L. 4721-1 1° et 2° L. 4721-2 | R. 4721-1 |
| Recours sur une demande d'analyse de produits formulée par l'Inspecteur (R4722-10) | | R. 4723-5 |
| Alternance Apprentissage | | |
| Suspension du contrat d'apprentissage, reprise et refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage, interdiction et fin d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis et jeunes sous contrat d'insertion en alternance | L 4733-8 à 10 L. 6225-4 à L. 6225-6 | R 6225-9 et s. et R 4733-13 |
| Décisions relatives au retrait du bénéfice des exonérations de cotisations liées aux contrats de professionnalisation | | D. 6325-20 |
| Transaction pénale | | |
| Établissement de la proposition de transaction et communication à l'auteur de l'infraction | L. 8114-4 L. 8114-7 | R. 8114-3 à 5 |
| Transmission au procureur de la République pour homologation de la proposition de transaction acceptée par l'auteur de l'infraction | L. 8114-6 | R. 8114-6 alinéa 1 |
| Divers | | |
| Composition de la commission de la caisse des congés payés du bâtiment | | D. 3141-35 |
| Demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile | | R. 7413-2 |

Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

21-14

Décision de délégation de signature au titre de la direction des soins à l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier de Soissons

LE DIRECTEUR,

Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu l'organigramme du centre hospitalier de Soissons en date du 1^{er} juin 2021,

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Madame Barbara MALLARD, directrice des soins faisant fonction des instituts de formations paramédicales, à l'effet de signer au nom du directeur général :

- les factures afférentes aux coûts pédagogiques des formations dispensées par les écoles ;
- les factures afférentes aux droits d'inscription ;
- les arrêtés de régie de recette de la régie intitulée « recettes IFSI » ;
- tous actes, décisions ou conventions de gestion relatifs aux stages des étudiants et élèves, relevant de la responsabilité des instituts de formation ;
- tous actes, décisions relatifs aux contrats temporaires d'usage des interventions formateurs occasionnels et des contrats d'engagements des professionnels du Centre hospitalier de Soissons réalisant des interventions pédagogiques auprès des étudiants et élèves.

Article 2 : La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.

| Titulaire de la délégation | Signature et paraphe |
|--|--|
| Barbara MALLARD Directrice des soins faisant fonction |  |

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai aux comptables de l'établissement.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 14 juin 2021

Le Directeur

E. LAGARDERE